



Fiche d'inscription 2021/2022

A retourner à : Montagne.loisirs@laposte.net ou à remettre à un responsable du club.

Nouvelle inscription Renouvellement Numéro de licence :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Sexe : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe:téléphone portable :

Pour recevoir votre attestation de licence 2021-2022 et vos codes de connexion à l'espace licencié du site de la FFME (www.ffme.fr), vous devez obligatoirement fournir une adresse électronique (écrire lisiblement) :

.....

Certificat médical : * loisir compétition

Personne à prévenir en cas d'urgence : Tél :

Recevoir gratuitement la newsletter Direct'Infos : oui non

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e) Madame Monsieur :
autorise ma fille mon fils :

- à participer aux différentes activités du club,
- à pratiquer l'escalade ou toute autre activité statutaire de la FFME, encadré(e) par des personnes responsables de l'association,
- à être transporté(e) dans les véhicules des adultes responsables de l'association,
autorise le club :
- à prendre toute disposition utile en cas d'urgence médicale chirurgicale
- à prendre des photos sur lesquelles pourraient figurer mon enfant, dans le cadre des manifestations organisées par le club,
- à diffuser les photos auprès de ses partenaires, de la presse, de la télévision et des éventuels supports internet utilisés par le club.

Je certifie avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus,

A le

Signature :

COURS D'ESCALADE - AU MUR D'ESCALADE DU GYMNASSE RENE SOUCHON

Les mardis de 18h à 20h (sauf vacances scolaires)
Pour les enfants de 8 (suivant la taille de l'enfant) à 14 ans
(24 enfants maxi encadrés par 2 animateurs brevetés)

Cotisation : 54,50€ Licence FFME + adhésion ML :
Encadrement: 43 € par trimestre.

Toute inscription doit être accompagnée:

- + D'un certificat médical d'aptitude à cette activité
(de moins d'un an à la date de la prise de licence. Il est conseillé de fournir un certificat portant la mention « compétition » dans le cas d'une participation à une compétition en cours de saison)
- + de la notice d'assurance saison 2022 (bulletin n°1) signée - À télécharger sur :
<https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/2022-notice-assurance-pack.pdf>
- + un chèque de 97,50€ - montant de la cotisation et du 1^{er} trimestre de cours
- + 2 chèques de 43 € - montant des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de cours
(ces chèques seront encaissés respectivement en janvier et en avril)

Sous Convention ANCV , nous acceptons les chèques vacances..